

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Règlement numéro 0<-2021 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de revoir les personnes habilitées à déposer une demande de permis ou de certificat d'autorisation pour un immeuble en copropriété

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 juillet 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 5 juillet 2021, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le < **2021**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats est modifié afin de revoir les personnes habilitées à déposer une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation dans le cadre des copropriétés de la façon suivante :
 - 2.1 Remplacer à l'article 20 intitulé « Demande », le paragraphe 1^o de la section concernant les demandes de permis de construction, par le suivant :

« 1^o Le propriétaire ou un des copropriétaires de l'*immeuble* visé par le permis. Dans le cas d'un *immeuble* en copropriété divise, il est de la responsabilité du demandeur d'obtenir, le cas échéant, le consentement des autres copropriétaires pour la réalisation des travaux; »
 - 2.2 Remplacer à l'article 29 intitulé « Demande », le paragraphe 1^o de la section concernant les demandes de certificat d'autorisation, par le suivant :

« 1^o Le propriétaire ou un des copropriétaires de l'*immeuble* visé par le certificat d'autorisation. Dans le cas d'un *immeuble* en copropriété divise, il est de la responsabilité du demandeur d'obtenir, le cas échéant, le consentement des autres copropriétaires pour la réalisation des travaux; »
3. Le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Pascal Bonin, président de la séance

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière

Granby, ce

Pascal Bonin, maire

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière